

Dossier inscription Accueil de loisirs Année: 2022

Date de récen	tion du dossie	r :	<i>I</i>	<i>/</i>
Date de recep	tion au aossic		/	/

Dossier valable du 27 avril au 15 août 2022.

À retourner par mail à l'adresse <u>periscolaire@argences.com</u> dûment rempli, signé et muni des pièces à fournir ou à déposer dans la boite aux lettres de l'accueil de loisirs situé devant le restaurant scolaire.

1.Renseignement de l'enfant			
ENFANT(S)	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Nom et Prénom			
Sexe (M ou F)			
Date de naissance			
Âge			

2. Renseignement responsab	le de l'enfant		
	Responsable 1	Responsable 2	
Facture à envoyer à :			
Nom			
Prénom			
Qualité (Père, Mère, Tuteur)			
Situation Familiale			
☑ Adresse postale			
Portable			
2 Domicile			
Professionnel			
☑ Adresse Mail			
Profession			
Attestation CAF à fournir : à défaut la facturation se fera sur la base du quotient le plus élevé.	CAF ☐ MSA ☐ Numéro : Quotient familial : €	CAF □ MSA □ Numéro : Quotient familial : €	

3.Personnes autorisées à récu _l	pérer l'enfant		
Nom	Prénom	Numéro de téléphone	

Toute personne n'étant pas inscrite dans la liste des personnes autorisées ne pourra récupérer l'enfant sauf cas exceptionnel sur demande écrite des responsables légaux.

CONDITIONS D'ACCUEIL ET FONCTIONNEMENT

Le centre est ouvert à tous les enfants de 3 à 12 ans, prioritairement aux résidents de la commune d'Argences, et aux enfants des communes ayant signé une convention de partenariat avec la mairie d'Argences.

<u>Lieu de l'accueil</u>: Groupe scolaire Paul Derrien, place des Marronniers.

Horaire d'ouverture et accueil des enfants :

	<u>JOURS</u>	<u>HORAIRES</u>
Mercredi journée complète (avec repas et goûter)	Mercredi	Accueil de 7h00 à 9h30 Départ entre 16h30 et 18h30
Demi-journée mercredi matin (avec repas)	Mercredi	Accueil de 7h00 à 9h30 Départ entre 13h30 et 14h00
Demi-journée mercredi après- midi (avec repas et goûter)	Mercredi	Accueil de 11h30 à 12h00 Départ entre 16h30 et 18h30
Vacances scolaires en journée complète (avec repas et goûter)	Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi	Accueil de 7h00 à 9h30 Départ entre 16h30 et 18h30

Inscription:

L'inscription est obligatoire pour que chaque enfant puisse accéder à l'accueil de loisirs de la commune même en cas d'utilisation occasionnelle ou exceptionnelle. Si le dossier est rendu incomplet, l'inscription ne sera pas prise en compte.

Pour les vacances, l'inscription se fait à la journée (sauf jours fériés) avec un minimum de 2 jours. Elle doit être faite au moins 2 semaines à l'avance.

Pour les mercredis, l'inscription peut se faire à la journée ou à la demi-journée avec repas, **au plus tard 7 jours avant** (soit le mercredi de la semaine précédente).

En cas d'inscription de dernière minute durant les vacances ou le mercredi, contactez la directrice du centre pour connaître les places encore disponibles.

Attention, les inscriptions sont définitives. Toute absence devra être justifiée par un certificat médical ou raison impérieuse. A défaut, la journée ou la demi-journée sera facturée.

Les horaires d'animation ont lieu de 9h30 à 16h30. La présence est obligatoire sur ces horaires. Horaires d'accueil garderie de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 18h30.

Tarifs:

	MERC	REDIS	VACANCES
Régime général CAF et MSA	Journée	½ journée	Journée
	(avec repas et	(avec repas et	(avec repas et
	goûter)	goûter)	goûter)
Quotient inférieur à 620 €	12.51€	12.09 €	16 €
Quotient entre 621 € et 1520 €	15.43 €	14.22 €	18€
Quotient supérieur ou égal à 1521 €	17.43 €	15.42 €	19€

<u>Contact :</u> <u>Téléphone</u> <u>E-mail</u> : pe

Téléphone: 07.48.85.24.72

E-mail: periscolaire@argences.com

****	*******
Merci de répondre aux questions ci-dessous et de s	signer le formulaire.
☐ Je reconnais l'exactitude des données commun	iquées dans le dossier d'inscription.
d'utiliser ces dernières sur le site internet de la com de communication municipal connu et inconnu à d'utilisation commerciale de ces documents :	nscrit à l'accueil de loisirs en photographie ou en vidéo en nmune, dans le bulletin municipal et sur tout autre support ce jour. La commune s'engage pour sa part à ne pas faire OUI NON NON NON NON NON NON NON
enfant doit repartir seul de l'accueil de loisirs) :	OUI 🗖 NON 🗖
Responsable 1 Fait àLeLe Signature Précédée de la mention « Lu et approuvé »	Responsable 2 Fait àLeLe Signature Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Mentions légales Règlement Général sur la Protection des Données Le responsable du traitement des données recueillies via le présent formulaire est Monsieur le Maire de la Ville d'ARGENCES. Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à inscrire votre / vos enfant(s) à la cantine et / ou à la garderie. Le destinataire des données est le service des Affaires scolaires de la commune. Les données ainsi recueillies sont conservées pendant l'année scolaire visée plus haut. En vertu du règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Monsieur le Maire de la Ville d'ARGENCES.